

La formation sur la gestion environnementale des fossés connaît un succès à travers la province

Nos deux formateurs, **Jean-François Martel** et **Jean-Claude Thibault** sillonnent les routes du Québec afin d'outiller les municipalités à une meilleure gestion de leurs fossés.

Une visite dans la région du Bas St-Laurent

Trois organismes de bassin versant (OBV) se sont ralliés afin d'offrir aux municipalités du Bas-Saint-Laurent une formation sur la gestion écologique des fossés routiers. Du 15 au 17 mai, **près d'une trentaine de municipalités et des entreprises d'excavation et forestières** ont suivi une formation pratique offerte par des experts du contrôle de l'érosion de l'organisme RAPPEL.

Suite à l'étude de cas sur le terrain, plusieurs participants revoyaient leur gestion de fossés. « **Plusieurs employés des travaux publics ont indiqué que cette formation leur a permis de revoir leur méthode de travail et d'envisager des interventions bien moins coûteuse et tout aussi efficace.** » indique M. Michel Grégoire, directeur de l'OBV du fleuve Saint-Jean.



Jean-Claude Thibault, géomorphologue et conseiller technique au RAPPEL, en pleine action.

À venir dans une prochaine capsule: une visite à Shawinigan en Mauricie!

LES BANDES RIVERAINES: réglementation actuelle

À l'heure actuelle, il n'y a aucune loi gouvernementale qui régit les bandes riveraines. Cependant, la **Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables**, conçue par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), dirige les municipalités et les MRC dans leur protection des milieux humides. Cette politique vise à assurer la pérennité des lacs et cours d'eau au Québec. Cette dernière, qui doit être appliquée par les municipalités, indique notamment les **largeurs minimales d'une bande riveraine, soit de 10 à 15 m selon la pente.**

Ce que les municipalités peuvent faire

Une municipalité peut poser plusieurs actions afin de protéger ses cours d'eau. Par exemple, elle peut rendre plus restrictive une réglementation et s'assurer de son application. Elle peut aussi sensibiliser les riverains à l'importance des bandes riveraines en établissant des **rencontres d'informations et en distribuant des dépliants**.

Un partenariat avec les associations de riverains des lacs et de cours d'eau de votre région peut grandement faciliter la sensibilisation et la restauration des rives. En effet, ces dernières entrent souvent en contact avec leurs membres pour établir des actions en vue de protéger le plan d'eau.

Enfin, vous pouvez **renaturaliser les bandes riveraines municipales**. Ceci peut vous permettre de continuer vos actions de sensibilisation auprès de la population en mettant en évidence des **panneaux d'interprétation sur l'utilité des bandes riveraines**. Cela vous permet aussi de montrer l'exemple auprès de la population.



Guide du RAPPEL: « Rives et nature »

Si vous voulez plus d'informations sur le sujet ou si vous avez besoin d'aide dans vos projets de revégétalisation des bandes riveraines, n'hésitez pas à contacter le RAPPEL. Nous avons déjà accompagné plusieurs municipalités, telles que Châteauguay et Racine, pour la caractérisation et la renaturalisation des bandes riveraines situées sur leur territoire.

Autre outil intéressant: le **guide du RAPPEL « Rives et nature »**. Ce guide résume bien l'essentiel pour savoir aménager adéquatement sa bande riveraine (description de végétaux indigènes, démonstration de différentes techniques de plantation,...). Pour vous le procurer au coût de 18\$: rappel@rappel.qc.ca

Le RAPPEL est un organisme à but non lucratif spécialisé dans les interventions ayant un impact positif sur la qualité de nos plans d'eau. Notre équipe est multidisciplinaire : biologistes spécialisés en sciences de l'eau, ingénieurs, horticulteurs, techniciens de la faune, géographes et techniciens en écologie.

Téléphone : 819 564-9426
Télécopieur : 819 564-3982

Courriel: rappel@rappel.qc.ca
Site Internet: www.rappel.qc.ca

